

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Création d'une microcentrale hydroélectrique sur le Grand Vallon

Commune de Modane

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 30 novembre 2022, une enquête publique de 17 jours, du **mercredi 4 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023 inclus**, concernant la demande déposée par la société CH GRAND VALLON, en vue d'être autorisée à créer une microcentrale hydroélectrique sur le Grand Vallon, se tiendra sur le territoire de la commune de Modane.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique, comportant notamment une étude d'incidence environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Modane du **mercredi 4 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023** inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Madame Stéphanie GALLINO est nommée commissaire enquêteur. Elle siègera en mairie de Modane, aux dates et heures ci-dessous :

- le lundi 9 janvier 2023 de 14h à 17h
- le vendredi 20 janvier 2023 de 13h30 à 16h30

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie, service environnement, eau, forêts, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur ; pendant la durée de l'enquête, les appréciations, suggestions et contre-propositions du public pourront y être consignées : il sera tenu à sa disposition à la mairie de Modane.

Un registre dématérialisé permettant la consultation du dossier ainsi que le dépôt de contributions sera mis en ligne à l'adresse ci-dessous :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4336> du **mercredi 4 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023** inclus.

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4336@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4336> et donc visibles par tous.

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry sur rendez-vous.

Monsieur Maxime DECORPS, de la société Total Energies pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet - adresse mail : maxime.decorps@totalenergies.com).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Modane et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : [_https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs](https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs)

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.